

c'est-à-dire du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Tout ce qui empêche les électeurs de se rendre eux-mêmes ici, — car nous vivons sous le régime de la libre démocratie, — pour collaborer à la préparation des mesures législatives, c'est que la chose n'est pas pratique. Ils ont donc confié à des membres de cette Chambre qu'ils ont eux-mêmes choisis la mission de les représenter et de les remplacer au Parlement. En faisant adopter cette loi le Gouvernement dit en quelque sorte aux membres de la Chambre: Vous feriez mieux de retourner chez vous parce que vous n'êtes plus ici d'aucune utilité.

J'ai à la main le budget des dépenses pour la présente année financière. L'attitude que prend le Gouvernement en adoptant cette mesure législative équivaut en pratique à prendre tous les crédits et à nous dire: Voici des crédits dont la somme atteint quelque 356 millions de dollars. Adoptez-les tous d'un seul coup. Si vous ne le faites pas, peu nous importe parce que nous les adopterons quand même. Des dispositions de cette loi, monsieur l'Orateur, autorisent le Gouvernement à modifier ces crédits s'il jugeait opportun de le faire. Voilà en résumé et en substance ce que le Gouvernement demande à la Chambre de lui accorder. Pourquoi sommes-nous ici? N'est-ce pas pour coopérer le mieux possible à l'adoption des mesures destinées à assurer le bien-être de notre pays? Ou ne sommes-nous ici que des marionnettes prêtes à faire des courbettes au moindre geste du pouvoir politique avide, entêté, autocrate et arrogant qui règne aujourd'hui en maître sur la Chambre des communes? Je voudrais demander au Gouvernement de bien comprendre que le despotisme est un mal, mais que la pire forme en est celle qui cherche à s'exercer en se servant des moyens propres à assurer notre liberté. Je vous prie, monsieur l'Orateur, comme je prie par votre intermédiaire tous les membres de la Chambre, de ne pas oublier que nous venons à peine de sortir du plus grand conflit de tous les temps et que le monde geint encore sous le fardeau des obligations financières qui en ont été le résultat. Je pense en ce moment aux vers de lord Byron qui, dans son ode à Napoléon à la fin des guerres napoléoniennes, dit ce qui suit:

Then haste thee to thy sullen isle,  
And gaze upon the sea;  
That element may meet thy smile—  
It ne'er was ruled by thee!  
Or trace with thine all idle hand  
In loitering mood upon the sand  
That earth is now so free!

Mais, monsieur l'Orateur, d'autres événements ont prouvé qu'après tout le monde n'est pas aussi libre que le croyaient certains historiens de ce temps-là. De fait, cent ans sont

[M. McMillan.]

à peine passés, et voici que nous sortons de la plus grande guerre de l'histoire. Quelle a donc été la cause de ce conflit? C'est que l'on a voulu s'en tenir à la doctrine disant que la franchise, la liberté et l'humanité du sujet ne comptent plus; les habitants sont tout simplement les esclaves, la chose de l'Etat, et l'Etat et la puissance politique doivent être suprêmes. C'est contre cette doctrine que nous nous sommes battus pendant quatre longues années et nous savons très bien que nous nous trouverions aujourd'hui sous le joug de l'autocratie et du despotisme si les puissances alliées n'avaient pas remporté la victoire. Et pourtant, à la manière du kaiser lui-même, sous le manteau de la dictature, nous voyons le Gouvernement présenter un projet de loi, qui reconnaît le principe de l'autocratie, et dire aux représentants du peuple réunis dans cette enceinte qu'ils ne comptent pas plus, qu'ils ne sont pas plus utiles qu'un troupeau d'animaux que l'on pousse en avant; que l'on devrait même les réduire au silence et leur enjoindre de retourner dans leurs foyers parce qu'on n'en a plus besoin.

C'est la mesure législative, monsieur l'Orateur, la plus pernicieuse qu'il soit possible de concevoir. Je suis surpris de l'attitude de mes honorables amis de la droite et plus encore de celle de mon bon ami le ministre du Revenu national (M. Ryckman) qui sourit à sa place et qui méconnaît entièrement les droits et les privilèges d'un peuple libre. J'en suis venu à cette conclusion en constatant la manière dont il s'est acquitté de ses devoirs depuis la petite session du mois de septembre 1930. Il sait fort bien qu'à cause de la mesure législative dont il est l'auteur le commerce est devenu tellement instable que le commerçant n'ose plus se lancer dans les affaires, car il ne sait plus sur quelle évaluation seront calculés les droits qu'il lui faudra payer. Le bon sens devrait nous faire comprendre que la valeur des marchandises importées dans notre pays n'est autre que le prix raisonnable de ces marchandises. Cependant, en vertu de la loi que j'ai mentionnée, on peut autoriser le ministre du Revenu national à fixer l'évaluation qui lui plaît, quand bon lui semble et sans s'occuper du tout du prix d'achat.

Voilà le genre de législation que nous combattons et que nous ne tolérerons pas. C'est le genre de législation qui fait que les gens s'agitent; ils se demandent combien de temps cela va durer. Ces lois-là me révoltent. Qu'est-ce que cela signifie? En vertu de cette mesure que le Gouvernement cherche maintenant à faire adopter et qui existe depuis le 3 août dernier, on peut priver quiconque de son foyer, le séparer de sa famille, le jeter en prison, lui confisquer sa propriété, tout cela